

INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 2

BELLOY-SUR-SOMME

Mars 2024

RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h
Mardi de 10h à 13h
Jeudi de 8h à 10h
Vendredi de 15h à 17h30

Retrouvez les informations de votre commune ;
www.belloy-sur-somme.fr
<https://www.facebook.com/mairiebelloysur-somme/>



La permanence des adjoints est maintenue le samedi matin de 11h à 12h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances le jeudi 21 mars 2024 à 20h.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU DU 1^{er} SEMESTRE 2024 JUSQU'AU 15 AVRIL



Dans le cadre de la facturation du 1^{er} semestre 2024, l'employé communal chargé de relever les index des compteurs, effectuera le relevé du 20 mars au 15 avril. Merci de lui laisser le libre accès à votre compteur. Aussi, si vous êtes destinataire d'un coupon-réponse, il faudra le redéposer en mairie avant le 15 avril.



Travaux en cours

POINT SUR LES TRAVAUX ENGAGÉS ET À VENIR

- **Travaux au plateau sportif derrière la mairie** : les travaux de réalisation d'un city stade ont débuté le 23 février dernier. Un arrêté municipal du 22 février 2024 interdit le stationnement des véhicules sur le terrain de sport et interdit aux piétons d'emprunter le cheminement doux reliant la rue du 8 mai 1945 à la rue du bois de Larry. La société RENOV'SPORT a été retenue pour ces travaux.
1^{ère} étape du chantier : la remise à niveau du terrain et la mise en place d'un nouveau revêtement homogène par la société de terrassement BOUDIER. **Les travaux du nouveau city stade devraient être terminés d'ici la fin juin.**
- **Travaux d'éclairage public du cheminement doux reliant la rue René SAINT à la rue des pommiers** : La commune de BELLOY SUR SOMME a missionné la fédération départementale d'énergie de la Somme pour réaliser un nouveau chantier d'éclairage public, consistant à poser à intervalles réguliers des bornes d'éclairage public équipées de cellules de détection. Les travaux ont débuté le 15 février dernier et devraient être achevés à la fin du mois de mars.
- **Travaux d'éclairage du passage piéton rue Charles de Gaulle face à l'entrée du foyer de vie du château d'en bas** : à la demande de la commune, la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES a également effectué l'installation d'un nouveau candélabre spécifique permettant d'éclairer les piétons qui traversent au passage clouté.
- **Travaux de signalétique de sécurité routière** : la société DECAENS signalisation interviendra aux beaux jours courant mars pour tracer le cheminement piétons et le passage piéton de l'allée fleurie. Les bandes STOP en bas de la rue Louis PASTEUR et de la rue du 11 novembre seront également mises en peinture. Une ligne blanche continue sera matérialisée au sol dans le virage du Chemin du marais afin que les véhicules restent bien de leur côté.
- **Travaux de remise en état des trois tampons fonte des avaloirs des eaux pluviales à l'intersection de la rue René SAINT et de la rue Charles de Gaulle** : la commune a missionné la société BELLIN pour consolider les tampons fonte positionnés au-dessus des avaloirs du caniveau. 2 potelets rouges en polyéthylène à mémoire de forme, équipés d'une bande réfléchissante seront installés pour dissuader les véhicules de rouler dessus. Nous vous invitons à la plus grande prudence à l'approche de ces différents chantiers.



Vie locale : centre de loisirs et atelier taille

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EN JUILLET PROCHAIN : RECHERCHE ÉQUIPE D'ANIMATION

Le centre de loisirs aura lieu durant 4 semaines du 8 juillet au 2 août 2024. Nous recherchons un directeur ou une directrice pour le centre de loisirs, ayant le diplôme requis (BAFD ou BPJEPS). L'équipe d'animation sera composée de 6 animateurs, dont la moitié titulaire du BAFA. Nous acceptons les BAFA stagiaires qui ont besoin d'un stage pratique pour valider leur brevet. N'hésitez pas à adresser vos candidatures à la mairie de BELLOY-SUR-SOMME.

Les jeunes du village âgés d'au moins 16 ans peuvent passer le BAFA avec le soutien financier de la Communauté de communes Nièvre & Somme. Renseignements et inscriptions au 03.22.39.40.40.

RAPPEL : ATELIER D'INITIATION À LA TAILLE DES ARBRES FRUITIERS LE SAMEDI 16 MARS À BELLOY SUR SOMME



Rendez-vous le samedi 16 mars prochain vers 10h, Place des vergers du château, pour échanger avec monsieur VAST, spécialiste des arbres fruitiers. Il proposera une initiation à la taille des arbres du verger du château mais aussi du marais communal. Toutes les personnes intéressées peuvent se joindre à nous. Il s'agira notamment de mieux appréhender la taille d'entretien et la taille de formation.



Le Bien-vivre ensemble



RÉFLEXE CITOYEN : RENTRER LES POUBELLES APRÈS LA COLLECTE DE TRINOVAL

Quelques habitants ont pris la mauvaise habitude de laisser en permanence leurs bacs sur le trottoir devant chez eux. Il est du devoir de la municipalité de rappeler à tous quelques règles élémentaires de propreté publique afin de préserver la qualité de notre cadre de vie. Vous ne devez déposer vos bacs roulants sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique que la veille de la collecte à partir de 19h et vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée, dès la collecte effectuée.

Nous vivons en société. Le fait de laisser ses poubelles constamment dans la rue constitue une réelle nuisance visuelle, voire même olfactive. Rappelons qu'il vous appartient de nettoyer régulièrement vos bacs noirs. Il est d'autant plus anormal de laisser vos poubelles sur le trottoir qu'elles constituent un véritable obstacle au cheminement des piétons et aux personnes à mobilité réduite. Il n'est pas admissible d'obliger une maman ou une assistante maternelle avec un enfant en poussette à descendre du trottoir pour se rendre sur la route. Il faut penser à leur sécurité.



MISE EN PLACE DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2024

À vos fleurs...les habitants intéressés sont priés de s'inscrire au concours communal des maisons fleuries qui après classement du jury, récompensera par un bon d'achat de 60€(1^{er}), 30€(2^e) et 20€(3^e) les 3 lauréats de chaque catégorie : **Catégorie 1** : maisons avec espace visible de la rue ; **Catégorie 2** : maisons avec espace ouvert de taille restreinte (bande de terre en façade) ; **Catégorie 3** : maisons n'ayant comme possibilité que le fleurissement en façade (suspensions, jardinières, balconnières...). Le concours se déroulera des mois d'avril à octobre avec 2 passages du jury durant cette période en juin et septembre. Inscriptions en mairie.

HALTE AUX ARNAQUES EN TOUT GENRE ! NE VOUS FAITES PAS AVOIR ! MÉFIEZ-VOUS !

Un SMS promettant un gain ? Un clic sur Internet pour contacter une administration ou un professionnel ? Attention, il s'agit peut-être d'arnaques ou de pièges aux numéros surtaxés dont le coût sera prélevé directement sur votre facture de téléphone. Ne vous faites pas avoir par des appels ou messages vous demandant de renouveler votre carte vitale ou vous demandant de suivre l'état d'acheminement d'un colis alors que vous n'avez rien commandé. De manière générale, dès lors que l'on vous demande de payer et/ou de renseigner vos coordonnées bancaires, méfiez-vous ! De faux sites administratifs se développent. L'utilisateur doit être très attentif. Sachez que le renouvellement de votre carte nationale d'identité est gratuit, tout comme la 1^{ère} demande. Seule exception, en cas de non présentation de votre ancienne carte (perte ou vol), un timbre fiscal de 25€ vous sera demandé. Vous pouvez l'acheter sur le site officiel sécurisé <https://timbres.impots.gouv.fr/>



Vie associative

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB ANIMATION LE VENDREDI 15 MARS À 18H30 AU FOYER

Monsieur Jean-Claude GALLET, président du Club animation vous informe de la tenue de l'assemblée générale annuelle le vendredi 15 mars prochain à 18h30 à la salle du Foyer de la Place du maréchal FOCH. La réunion est ouverte à tous.



AVIS AUX ENFANTS DE BELLOY ! CHASSE AUX ŒUFS DU LUNDI DE PÂQUES : LE LUNDI 1^{ER} AVRIL À 16H

Les enfants du village sont invités par le Club Animation à se rendre au stade de football à 16h pour ramasser les nombreux œufs au chocolat.

N'oubliez pas de prendre un petit panier ou un sac pour la collecte des œufs.



BATTUE AUX SANGLIERS DANS LE MARAIS COMMUNAL LE DIMANCHE 17 MARS DE 8H30 À 16H



Dans la mesure où la population de sangliers est en augmentation, une nouvelle chasse coordonnée est organisée le dimanche 17 mars dans le marais de BELLOY SUR SOMME de 8h30 à 16h. Une signalétique appropriée bien visible sera installée aux entrées du marais par les chasseurs durant la battue.

RÉDERIE LE MERCREDI 1^{ER} MAI À BELLOY-SUR-SOMME



Le club animation organise sa traditionnelle réderie et bourse aux plantes du 1^{er} mai. Pour réserver un emplacement, nous vous invitons à compléter le coupon-réponse ci-dessous et à le redéposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 23 avril prochain. **3 mètres gratuits et 1€ le mètre en +**. Paiement sur place.

Tel : 06.74.79.29.79/06.52.85.95.63/06.20.61.85.20

COUPON RÉPONSE DES EXPOSANTS À REDÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE AVANT LE 23 AVRIL



Nom : Prénom : tel :

Adresse :

Cocher la case de votre choix

Exposera à la réderie

Exposera à la bourse aux plantes

3 mètres linéaires offerts. Nombre de mètres supplémentaires : m soit € à payer

Si vous souhaitez un emplacement particulier, merci de nous l'indiquer.

Signature :